
**Comité préparatoire
de la Conférence de 2005
des Parties au Traité
sur la non-prolifération
des armes nucléaires**

23 avril 2004

Original: français

Troisième session

New York, 26 avril-7 mai 2004

**Application de l'article VI du TNP et de l'alinéa c)
du paragraphe 4 de la décision de 1995 sur les principes
et objectifs concernant la non-prolifération
et le désarmement nucléaires**

Rapport présenté par la Suisse

Conformément à l'alinéa 12 du paragraphe 15 du chapitre relatif à l'article VI du Document final de la Conférence d'examen de 2000, le Gouvernement suisse rend compte des mesures qu'il a prises pour appliquer l'article VI du TNP et l'alinéa c) du paragraphe 4 de la décision de 1995 sur les « principes et objectifs concernant la non-prolifération et le désarmement nucléaires ».

La Suisse soutient tous les efforts multilatéraux en matière de désarmement, de maîtrise des armements et de non-prolifération qui tendent vers des résultats concrets et vérifiables. Elle est en faveur de l'élimination totale de toutes les armes de destruction massive. Dans le domaine nucléaire, elle respecte intégralement les dispositions du TNP et soutient le processus d'examen renforcé de ce traité.

**Soutien aux résolutions concernant le désarmement nucléaire
à l'Assemblée générale des Nations Unies**

Lors de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, la Suisse s'est portée coauteur de plusieurs résolutions concernant le désarmement nucléaire :

- Résolution 58/59 « Vers l'élimination totale des armes nucléaires »;
- Résolution 58/57 « Décision de la Conférence du désarmement ... de constituer ... un comité spécial chargé de négocier ... un traité multilatéral, non discriminatoire et internationalement et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires »;
- Résolution 58/71 « Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ».



Par ailleurs, la Suisse a soutenu plusieurs autres résolutions concernant le désarmement nucléaire, notamment :

- Résolution 58/36 « Prévention d'une course aux armements dans l'espace »;
- Résolution 58/49 « Hémisphère Sud et zones adjacentes exempts d'armes nucléaires »;
- Résolution 58/68 « Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient ».

Efforts déployés sur le plan diplomatique pour faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (CTBT)

La Suisse a signé en 1996 le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (CTBT) et l'a ratifié en 1999. Elle figure sur la liste des 44 États dont la ratification est nécessaire pour l'entrée en vigueur de ce traité.

Forte de la conviction qu'il importe que le CTBT entre en vigueur dès que possible, car ce traité constitue l'un des piliers du régime de non-prolifération, la Suisse a déployé divers efforts sur le plan diplomatique et a notamment participé à la Conférence Article XIV, qui s'est tenue à Vienne en septembre 2003.

Par ailleurs, la Suisse a inauguré, en octobre 2003, une station sismique auxiliaire du Système de surveillance international du CTBTO, apportant ainsi une contribution technique substantielle dans le cadre de la vérification du Traité.

Activités préparatoires du démarrage des négociations sur un Traité d'arrêt de la production de matières fissiles (FMCT)

À de nombreuses occasions, la Suisse a rappelé que, conformément au mandat du 23 mars 1995, la Conférence du désarmement devrait entamer, dans les meilleurs délais, des négociations sur un traité d'arrêt de la production de matières fissiles à des fins militaires (FMCT).

Un FMCT est, de l'avis de la Suisse, un élément important en vue de l'avancement du désarmement nucléaire et des efforts multilatéraux contre la prolifération des armes de destruction massive.

Lors de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, la Suisse a soutenu la résolution 58/57 visant à l'établissement d'un FMCT.

Commission des Nations Unies sur le désarmement (UNDC)

La Suisse a participé aux travaux de la Commission du désarmement, notamment dans le groupe de travail traitant du désarmement nucléaire.